

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, premier juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **24 juin 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Lou TALET** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à Madame **Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 9
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 20

OBJET : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE FUMEL ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE FUMEL-VALLÉE DU LOT POUR L'ENCAISSEMENT DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES - SARAH SCHWAB.

Madame SICOT indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'une représentation du spectacle **Sarah SCHWAB « Du Rêve à la Réalité »** est envisagée en complément de la programmation jeune public proposée par la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot.

Elle précise qu'en vue de faciliter l'accès à la billetterie au plus grand nombre l'Office de Tourisme procédera à la vente des billets au comptoir et sur leur site internet y compris la vente sur place le jour du spectacle.

Aussi, il convient de recourir au mandat pour simplifier la gestion des opérations d'encaissement, améliorer la visibilité pour le grand public et faciliter l'accès de l'utilisateur audit service.

Madame SICOT invite les membres de l'assemblée délibérante à conventionner avec l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot pour l'encaissement de la billetterie de spectacles.

Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,

- 1. approuve la convention de mandat entre la commune de Fumel et l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot pour l'encaissement de la billetterie de spectacles au titre de l'année 2025 pour le spectacle suivant :**
 - ✚ samedi 22 novembre 2025 – Sarah SCHWAB « Du Rêve à la Réalité » ;**
- 2. précise que la ville de Fumel fixe le prix de vente des billets à 28,00 euros par place ;**
- 3. acte que l'Office de Tourisme reversera à la commune les sommes encaissées, déduites de la commission de 8%, au titre de la billetterie dudit spectacle ;**
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée et accomplir toutes les formalités afférentes à la présente affaire ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **1^{er} juillet 2025**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).